



LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR



L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions est l'organe de recherche de la Campagne internationale pour interdire les mines et de la Coalition sur les armes à sous-munitions.
ICBL-CMC c/o World Council of Churches • Route de Ferney 150 • P.O. Box 2100 • CH-1211, Geneva • Switzerland • Tel. +41-22-920-0325 • Fax +41-22-920-0115
Email monitor2@icblcmc.org • www.the-monitor.org

Le succès retentissant de la Campagne pour l'interdiction des mines a abouti sur une nouvelle approche appelée le désarmement humanitaire. À ce jour, cette approche, pilotée par la société civile, a débouché sur quatre traités internationaux et deux prix Nobel de la paix.

Le rapport 2019 de l'Observatoire des mines (*Landmine Monitor 2019*), vingt-et-unième publication annuelle, documente les progrès réalisés vers un monde exempt de mines. La stigmatisation des mines antipersonnel demeure fort. Bien qu'aucun nouvel État n'ait adhéré au traité lors de la période documentée, 164 pays sont liés par les dispositions du traité et doivent les mettre en œuvre, tandis que la plupart des 33 pays non parties au traité respectent les dispositions principales.

Seul un petit nombre de groupe armés non-étatiques utilisent cette arme interdite, souvent sous la forme de mines improvisées. Cela a encore abouti à un nombre élevé de victimes en 2018, dont la majorité étaient des civils et plus de la moitié des enfants. Alors que les pays continuent leurs efforts pour déminer les terres contaminées, l'Observatoire des mines constate que beaucoup reste à faire, notamment pour subvenir aux besoins des survivants de mines et des communautés affectées. Des pays à la fois en dehors et parties au régime ont contribué un niveau considérable de ressources pour le déminage et d'autres activités d'action contre les mines, démontrant l'impact que ce premier traité de désarmement humanitaire continue d'avoir plus de 20 ans après son adoption.

Statut du Traité

Il y a 164 États parties au Traité d'interdiction des mines, et un seul État signataire qui doit encore le ratifier (les îles Marshall).

- Les deux pays qui ont adhéré au traité le plus récemment sont le Sri Lanka et l'État de Palestine (en décembre 2017).

Utilisation

Entre le milieu de l'année 2018 jusqu'en octobre 2019, l'Observatoire des mines a confirmé l'utilisation nouvelle de mine antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar, État non partie au Traité d'interdiction des mines.

Au cours de la période documentée, des groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins six pays: en Afghanistan, en Inde, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan, et au Yémen.

- Il y a eu des allégations non confirmées de nouvelle utilisation de mines antipersonnel par les groupes armés non-étatiques au Cameroun, en Colombie, en Libye, au Mali, aux Philippines, en Somalie et en Tunisie.

Victimes

En 2018, pour la quatrième année consécutive, a été enregistré un nombre extrêmement élevé de victimes de mines ou de restes explosifs de guerre, notamment de type improvisé qui agissent comme des mines

antipersonnel (également appelées mines improvisées), des restes d'arme à sous-munitions, et d'autres restes explosifs de guerre.

- En 2018, l'Observatoire des mines a recensé 6 897 victimes de mines et de restes explosifs de guerre, dont 3 059 ont été tuées, 3 837 ont été blessées. Le statut vital n'était pas connu pour une victime.
- Ce total élevé est principalement dû au nombre de victimes recensées dans les pays connaissant un conflit armé ou une situation de violence, particulièrement en Afghanistan, au Mali, au Myanmar, au Nigéria, en Syrie et en Ukraine. La collecte de données précises pour les conflits en cours demeure néanmoins difficile.
- Bien que le total de victimes identifiées en 2018 soit inférieur à celui des trois années précédentes, il était deux fois plus élevé que le total de victimes le plus bas de 3 457 (en 2013).
- Pour la troisième année consécutive, le plus grand nombre de victimes en 2018 a été causé par des mines improvisées (3 789). Il s'agit du plus grand nombre de victimes de mines improvisées jamais enregistré à ce jour.

En 2018, des victimes ont été identifiées dans 50 États et autres territoires, dont 32 États parties au Traité d'interdiction des mines et dans trois autres territoires.

- La grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre dont le statut était connu étaient des civils (71%), une légère diminution par rapport au ratio enregistré les années précédentes.
- En 2018, les enfants représentaient 54% de toutes les victimes civiles dont l'âge était connu, une augmentation de sept pourcents par rapport au total de 2017, et 12 pourcents par rapport à 2016.
- En 2018, comme lors des années précédentes, la grande majorité des victimes enfants étaient des garçons (84%) pour les victimes dont le sexe était connu.
- Depuis que l'Observatoire des mines a commencé à recenser le nombre de victimes en 1999, plus de 130 000 victimes de mines et de restes explosifs de guerre ont été enregistrées, dont 86 000 survivants.

Soutien à l'action contre les mines

En 2018, les donateurs et les États affectés ont contribué environ 699,5 millions de dollars américains dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines, une diminution de 95,1 millions de dollars (12%) par rapport à 2017.

- Cela représente le second total le plus élevé de soutien international et national à l'action contre les mines jamais rapporté par l'Observatoire des mines (dont les données remontent à 1996).

En 2018, les donateurs internationaux ont contribué 642,6 millions de dollars en soutien à l'action contre les mines dans 43 États et trois autres territoires, une diminution de 53,7 millions de dollars par rapport à 2017.

- Cela met fin à deux ans de croissance soutenue (observée en 2016 et 2017), bien qu'il s'agisse du deuxième plus haut niveau de financements internationaux rapporté par l'Observatoire des mines.
- Les cinq plus grands donateurs – les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, et l'Allemagne – ont contribué un total de 458,1 millions de dollars.
- Le soutien à l'action contre les mines dans cinq États – en Irak, en Afghanistan, en Syrie, en Croatie, et en République démocratique populaire lao – a totalisé 351,2 millions de dollars, soit 55% des contributions internationales en 2018.
- Le soutien international pour l'assistance aux victimes (à destination de 17 pays ainsi que pour des activités globales) a totalisé 44,7 millions de dollars en 2018, par rapport à 27,7 millions de dollars en 2017.
 - Bien que cela représente une augmentation du volume des financements pour l'assistance aux victimes (de 17 millions de dollars, 61%), en proportion du total des contributions

internationales cela correspond à la partie supérieure de la fourchette de 4-7% observée depuis 2013.

- La moitié des financements pour l'assistance aux victimes a été allouée aux activités dans seulement quatre pays : l'Irak, l'Afghanistan, le Yémen, et la Syrie ; alors qu'une diminution continue a été observée pour la plupart des autres pays bénéficiaires (neuf des 17 bénéficiaires des financements pour l'assistance aux victimes ont reçu moins de financement en 2018 par rapport à 2017).
- Les financements spécialement dédiés à l'assistance aux victimes restent difficiles à évaluer et l'amélioration de la documentation par les donateurs de la répartition des financements internationaux est nécessaire.

L'Observatoire des mines a identifié seulement huit États affectés qui ont rapporté avoir contribué un total de 56,9 millions de dollars en soutien national de leurs programmes d'action contre les mines, une diminution de 41,4 millions de dollars (42%) par rapport à 2017.

Contamination et déminage

En Octobre 2019, 59 États et autres territoires étaient contaminés par des mines antipersonnel.

- Cela comprend 33 États parties au Traité d'interdiction des mines, 22 États non parties, et quatre autres territoires.
- Aucun État partie n'a achevé le déminage de son territoire en 2019.
- Six États parties qui ont déclaré avoir rempli leurs obligations selon l'article 5 ou ne pas avoir de territoires contaminés sous leur juridiction ou contrôle, ont ou sont suspectés d'avoir une contamination résiduelle. L'Algérie et le Burundi ont déclaré avoir une contamination résiduelle et ont détruit les mines trouvées dans l'année suivante, dans le respect du Traité d'interdiction des mines. Djibouti, le Koweït, la Moldavie, et la Namibie sont suspectés d'être contaminées mais n'ont pas fait de déclarations formelles.
- En 2018, l'utilisation nouvelle de mines antipersonnel a été rapportée dans les États parties suivants : l'Afghanistan, le Nigéria et le Yémen.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel (supérieure à 100km²) est présumée dans les États parties suivants : en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Irak, au Tchad, en Thaïlande, en Turquie, et au Yémen. Une contamination importante est également présumée en Azerbaïdjan, État non partie au traité, et dans le territoire du Sahara occidental

Au moins 140km² de terres contaminées ont été déminées en 2018, une diminution par rapport aux 195km² rapportés pour 2017.

- Au cours des cinq dernières années (2014-2018), le déminage total réalisé par les États parties est estimé à environ 800km², avec au moins 661 491 mines antipersonnel détruites.
- En 2018, la plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Croatie, suivi par le Cambodge et l'Afghanistan, qui ont comptabilisé plus de 80% du déminage rapporté. Au cours des cinq dernières années, l'Afghanistan, le Cambodge, la Croatie, et l'Iraq ont libéré plus de 83% des terres déminées par les États parties.
- En 2018, l'Afghanistan, l'Irak, et le Yémen ont tous continué leurs activités de déminage malgré l'insécurité ou les conflits en cours.
- Au cours des cinq dernières années, les États parties ont utilisé des enquêtes techniques et non-techniques pour libérer des grandes superficies de terres, diminuant ainsi considérablement les estimations de contamination restante. L'Angola et la Croatie ont libéré jusqu'à 90% de terres précédemment soupçonnées de contamination. Le Cambodge, le Soudan du Sud, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Zimbabwe ont également utilisé les enquêtes afin de libérer des zones considérées comme dangereuses.

Trente-et-un États parties, un État non partie, et un autre territoire ont achevé le déminage de toutes les zones minées sur leur territoire depuis que le Traité d'interdiction des mines est entré en vigueur en 1999.

- Au cours de cinq dernières années (2014-2018), six États parties ont déclaré être exempts de mines : l'Algérie en 2017 ; le Burundi en 2014 ; la Mauritanie en 2017 ; le Monténégro en 2014 ; le Mozambique en 2017 ; et la Jordanie en 2018.
- En octobre 2019, 27 États parties devaient remplir leurs obligations de déminage en vertu de l'article 5 d'ici 2025. Quatre États parties ont des délais qui vont au-delà de 2025 : la Croatie (2026), l'Irak (2028), la Palestine (2028) et le Sri Lanka (2028).
- Le Yémen (dont le délai de déminage est 2023) et la Bosnie-Herzégovine (délai : mars 2021) ont demandé des prolongations intérimaires de leurs délais de déminage afin de pouvoir mieux définir l'étendue de la contamination restante. Ils devraient soumettre de nouvelles demandes de prolongation en mars 2022 et en mars 2020 respectivement.
- Six pays ont déposé une demande de prolongation en 2019 : l'Argentine, le Cambodge, l'Éthiopie, le Tadjikistan, le Tchad, et le Yémen.
- La date butoir de l'Érythrée pour remplir ses obligations selon l'article 5 est le 1er février 2020. Le pays n'a pas soumis de demande de prolongation et n'a pas déposé de rapport de transparence tel que prévu par l'article 7 depuis 2014.
- Le Zimbabwe, le Sri Lanka, la République démocratique du Congo (RDC), et le Pérou semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage tels que prévu par l'article 5. Il est également probable que le Chili, l'Équateur, le Niger, le Sénégal, la Serbie, le Tadjikistan, et le Royaume Uni achève leur déminage avant 2025.

Assistance aux victimes

En 2018–2019, malgré les efforts en cours, la plupart des États parties au Traité d'interdiction des mines avec un nombre considérable de victimes de mines ont souffert d'un manque de ressources et pratiques adéquates pour remplir les engagements prévus dans le cadre du Plan d'Action de Maputo 2014-2019. Les conclusions rapportées ci-dessous concernent les 33 États parties avec un nombre important de victimes de mines. Le besoin d'assistance pour les victimes demeure important, notamment dans les États parties les plus récents du Sri Lanka et de l'État de Palestine.

- Dans la plupart des États parties, des efforts ont été entrepris pour améliorer la qualité et la quantité des programmes de santé et de réadaptation pour les survivants.
- Néanmoins, suite à la baisse des ressources de ces dernières années, les services d'assistance de base pour les survivants de mines et de restes explosifs de guerre ont été marqués par une quasi-stagnation dans de nombreux pays. Les réseaux de survivants ont également fait face à des difficultés pour maintenir leurs activités en raison des diminutions des ressources.
- Les services demeurent principalement centralisés, empêchant de nombreux survivants de mines et de restes explosifs de guerre qui vivent dans des zones reculées et rurales d'accéder à ces services. Le manque de matières premières et de ressources financières a été un obstacle aux améliorations dans le secteur de la réadaptation physique dans plusieurs pays.
- Seulement 14 des 33 États Parties ont une assistance aux victimes ou des plans d'invalidité adéquats en place pour prendre en charge les besoins connus et les manques d'assistance.
- Environ deux-tiers des États parties ont des mécanismes actifs de coordination, et des représentants de survivants ont participé à 18 des procédures de coordinations dans 21 États parties. Les initiatives des États pour améliorer les capacités en vue d'augmenter la participation des victimes de mines n'ont quasiment jamais été rapportées.
- Des écarts importants demeurent dans l'accès à l'emploi, à la formation, et à d'autres activités créatrices de revenus dans de nombreux États parties, particulièrement là où des opportunités génératrices de moyens de subsistance étaient les plus nécessaires.

Destruction des stocks

Les États parties au Traité d'interdiction des mines ont détruit plus de 55 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 1,4 million en 2018.

- Oman a achevé la destruction de son stock de mines antipersonnel en septembre 2018.
- La Grèce et l'Ukraine demeurent en violation du traité en n'ayant pas réalisé la destruction complète de leurs stocks dans un délai de quatre ans.
- Trois États parties possèdent plus de quatre millions de mines antipersonnel qui doivent être détruites : l'Ukraine (3,5 millions), la Grèce (643 267) et le Sri Lanka (77 865).

En 1999, tous les États (à la fois signataires au traité et non signataires) ont stocké environ 160 millions de mines antipersonnel. Actuellement, le total global doit être inférieur à 50 millions.

Production et transfert

Quarante-et-un États ont mis fin à la production de mines antipersonnel, dont quatre qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction des mines : l'Égypte, les États-Unis, Israël, et le Népal.

- L'Observatoire des mines liste 11 États comme producteurs de mines car ils n'ont toujours pas renié la possibilité d'une production future : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour et le Vietnam.
- Les États qui ont potentiellement activement produit des mines au cours de l'année passée sont : l'Inde, le Myanmar, et le Pakistan.
- Au cours de la période documentée, des groupes armés non-étatiques ont produit des mines improvisées en Afghanistan, en Colombie, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan, en Tunisie et au Yémen.
- En 2018 et au début de l'année 2019, les forces Houthis au Yémen ont produit « massivement » des mines antipersonnel, dont des engins activés par des victimes (mines improvisées).

L'Observatoire des mines n'a pas constaté de signes de transferts de mines antipersonnel entre États au cours des 20 dernières années. Au moins neuf États non parties au traité ont adopté des moratoires sur l'export de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Pakistan, la Russie, et Singapour.

Vote de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations unies

La résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 73/61 sur la mise en œuvre du Traité d'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée en décembre 2018 par un vote de 169 en faveur, sans voix contre, et 16 abstentions.

- C'est une légère augmentation par rapport aux résultats du vote de 2017 (167 votes favorables) et représente le nombre d'abstention le plus faible jamais enregistré.

Un groupe de seulement 14 États non parties se sont abstenus lors des votes des résolutions consécutives sur le Traité d'interdiction des mines, pour la plupart depuis 1997 : la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Myanmar, le Pakistan, l'Ouzbékistan, la Russie, la Syrie, et le Vietnam.